



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
11 décembre 2020
Français
Original : anglais

Groupe de travail sur la coopération internationale

Vienne, 25 et 26 mars 2021

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
 - a) Ouverture de la réunion ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Formulation définitive et adoption des recommandations issues de la onzième réunion du Groupe de travail (tenue les 7 et 8 juillet 2020) sur les questions suivantes :
 - a) Recours à des instances d'enquêtes conjointes pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et leur rôle dans ce domaine ;
 - b) Coopération internationale faisant intervenir des techniques d'enquête spéciales.
3. Incidences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la coopération internationale en matière pénale : bilan sur une année.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.

Annotations

1. Questions d'organisation

a) Ouverture de la réunion

La douzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale s'ouvrira le jeudi 25 mars 2021 à 10 heures.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La proposition de calendrier pour les réunions des groupes de travail de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en 2021, incluant les dates de la douzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale, a été portée à la connaissance du Bureau élargi de la Conférence des Parties le 7 septembre et approuvée par celui-ci le 11 septembre 2020, par approbation tacite. Les sujets de fond et la proposition d'ordre du jour provisoire de la douzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale ont été



communiqués le 6 novembre 2020 au Bureau élargi, qui les a validés par approbation tacite le 19 novembre 2020.

2. Formulation définitive et adoption des recommandations issues de la onzième réunion du Groupe de travail (tenue les 7 et 8 juillet 2020) sur les questions suivantes :

- a) Recours à des instances d'enquêtes conjointes pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et leur rôle dans ce domaine ;**
- b) Coopération internationale faisant intervenir des techniques d'enquête spéciales.**

La onzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale s'est tenue les 7 et 8 juillet 2020. Lors de cette réunion, les deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour étaient intitulées « Recours à des instances d'enquêtes conjointes pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et leur rôle dans ce domaine » et « Coopération internationale faisant intervenir des techniques d'enquête spéciales ».

La réunion s'est déroulée sous une forme hybride en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Tous les membres des délégations, ainsi que le Président, se sont connectés par l'intermédiaire d'une plateforme d'interprétation en ligne, et seul un nombre très restreint de participantes et participants (représentant le secrétariat) étaient présents dans la salle de réunion. Compte tenu des possibilités restreintes de participation en personne et de la durée limitée des réunions qu'imposaient ces modalités hybrides, il n'a pas été possible de suivre la pratique établie consistant à négocier les projets de recommandations pendant la réunion du Groupe de travail et à les adopter dans le cadre du rapport final. Les représentantes et représentants de certains États ont également eu des difficultés à assister à la réunion du Groupe de travail en raison de problèmes techniques.

Dans ces circonstances, les projets de recommandations ont été intitulés « Points de discussion en vue de leur examen ultérieur » et intégrés au résumé (non négocié) des délibérations du Groupe de travail, établi par le Président. Ils ont été inclus dans le rapport final de la réunion (CTOC/COP/WG.3/2020/4). Conformément à la pratique établie, ce rapport a été présenté à la Conférence des Parties à sa dixième session.

Avant la tenue de la dixième session de la Conférence des Parties, le Bureau élargi a approuvé par approbation tacite, le 31 juillet 2020, une procédure qui avait été négociée par les États Membres lors de consultations informelles. Cette procédure prévoyait un « délai de réflexion », au cours duquel le secrétariat, au nom du Président du Groupe de travail, a fait circuler les projets de recommandations sous la forme d'un document officiel distribué (avant la publication du rapport final) aux missions permanentes des États Membres qui s'étaient inscrits pour participer à la réunion du Groupe de travail, ainsi qu'à tous les membres de délégations inscrits, et fixait une date limite (le 16 septembre 2020) pour faire part de commentaires sur les points de discussion devant faire l'objet d'un examen ultérieur.

Un certain nombre d'États parties ont formulé des commentaires avant la date limite susmentionnée. Ces commentaires ont été mis à la disposition de la Conférence des Parties à sa dixième session, sous la forme d'un document de séance (CTOC/COP/2020/CRP.4).

Compte tenu des circonstances décrites ci-dessus et des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les modalités d'organisation de la dixième session de la Conférence des Parties, il n'a pas été possible de suivre la pratique établie lors des précédentes sessions de la Conférence, qui aurait voulu que la Conférence approuve les recommandations négociées par le Groupe de travail en adoptant une résolution, à laquelle seraient annexées les recommandations visées.

De ce fait, le secrétariat, en consultation avec le Président du Groupe de travail à sa onzième réunion, a proposé que les discussions concernant la formulation définitive et l'adoption des recommandations – sur la base des points de discussion devant faire

l'objet d'un examen ultérieur recensés lors de la onzième réunion du Groupe de travail – se poursuivent à la douzième réunion du Groupe, afin que ces recommandations soient soumises à l'approbation de la Conférence des Parties à sa onzième session.

Documentation

Document d'information établi par le Secrétariat sur le recours à des instances d'enquêtes conjointes pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et leur rôle dans ce domaine (CTOC/COP/WG.3/2020/2)

Document d'information établi par le Secrétariat sur la coopération internationale faisant intervenir des techniques d'enquête spéciales (CTOC/COP/WG.3/2020/3)

Rapport de la réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale, tenue à Vienne les 7 et 8 juillet 2020 (CTOC/COP/WG.3/2020/4)

Commentaires formulés par les États parties au sujet des conclusions de la onzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale, tenue à Vienne les 7 et 8 juillet 2020 (CTOC/COP/2020/CRP.4).

3. Incidences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la coopération internationale en matière pénale : bilan sur une année

Lors de la onzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », les discussions ont porté sur les incidences de la pandémie de COVID-19 sur l'efficacité de la coopération internationale en matière pénale. Certains des points de discussion devant faire l'objet d'un examen ultérieur portaient également sur cette question.

Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Groupe de travail aura l'occasion d'examiner les incidences de la pandémie de COVID-19, un an après son apparition et sa propagation, sur la coopération internationale en matière pénale. Il pourra également revoir et étoffer les points de discussion susmentionnés et les adopter en tant que recommandations, en vue de les soumettre à l'approbation de la Conférence des Parties à sa onzième session.

Documentation

Document d'information établi par le Secrétariat sur les incidences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la coopération internationale en matière pénale (CTOC/COP/WG.3/2021/2)

4. Questions diverses

L'attention du secrétariat n'ayant été appelée sur aucune question susceptible d'être soulevée au titre du point 4 de l'ordre du jour, aucun document n'est actuellement prévu pour ce point.

5. Adoption du rapport

Le Groupe de travail adoptera un rapport sur les travaux de sa réunion, dont le projet sera rédigé par le secrétariat.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Judi 25 mars		
10 heures-13 heures	1 a)	Ouverture de la réunion
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	2	Formulation définitive et adoption des recommandations issues de la onzième réunion du Groupe de travail (tenue les 7 et 8 juillet 2020) sur les questions suivantes : a) Recours à des instances d'enquêtes conjointes pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et leur rôle dans ce domaine ; b) Coopération internationale faisant intervenir des techniques d'enquête spéciales.
15 heures-18 heures	2	Formulation définitive et adoption des recommandations issues de la onzième réunion du Groupe de travail (<i>suite</i>)
Vendredi 26 mars		
10 heures-13 heures	3	Incidences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la coopération internationale en matière pénale : bilan sur une année
15 heures-18 heures	4	Questions diverses
	5	Adoption du rapport